Fiche technique / DT 58-02

Nautisme

Poste de travail sécurisé : LES ECHAFAUDAGES

Echafaudages qui facilitent le travail en hauteur en sécurité

Critères de choix :

Les échafaudages roulants seront adaptés pour les travaux ponctuels, localisés et de courte durée, les échafaudages de pied pour les autres situations.

- ✓ Conformité aux normes NF EN 1004 ou NF P 93-520 suivant hauteur (échafaudages roulants).
- ✓ Privilégier matériel avec marquage NF.
- ✓ Matériel avec Montage et Démontage en Sécurité (MDS).
- ✓ Compensation des irrégularités du sol (pieds de mise à niveau)
- ✓ Stabilité.
- ✓ Présence de trappes d'accès auto-rabattables.
- ✓ Plancher munis de plinthes.

Accès par escalier au plan de travail (échafaudage de pied).

Nota :
Les échafaudages doivent faire l'objet de vérifications réglementaires (Arrêté du 21 décembre 2004 et recommandation CNAM R457), en complément les échafaudages de pieds doivent faire l'objet de réception (voir CNAM R408).
Obligation réglementaire de formation au montage et démontage (Art R.4323-69).

Echafaudage roulant

Utilisation d'un échafaudage roulant
A noter : l'absence de plinthe au niveau du plancher

Modèle
Altrad

ATTENTION : les noms des fabricants de certains matériels mentionnés dans la présente fiche sont donnés à titre exclusivement indicatif et non exhaustif.

Echafaudage de pied

Exemple de normes / Références sur les postes de travail en hauteur et moyens d'accès

Pour plus de détail se référer au guide INRS ED 6110 : prévention des risques de hauteur

Recommandation R 408 de la CNAM, *Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied.*
Recommandation R 457 de la CNAM, *Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants.*

NF EN 1004 (mai 2005) - ***"Échafaudages roulants de service en éléments préfabriqués - Matériaux, dimensions, charges de calcul et exigences de sécurité - Échafaudages roulants de service en éléments préfabriqués"*** qui porte sur la conception des échafaudages roulants de service constitués d'éléments préfabriqués et présentant une hauteur comprise entre 2,5 m et 12,0 m (pour usage à l'intérieur) et entre 2,5 m et 8,0 m (pour usage à l'extérieur).

NF P 93-520 (Novembre 1997): ***"échafaudages roulants préfabriqués de faible hauteur"*** (< 2,5 m). *Cette norme sert de base à l'attrition de la marque NF échafaudages.*